

AVIS DE COURSE TYPE RIR

CRITERIUM DEPARTEMENTAL MINIWICH 2019-2020
Dates complètes : du 14 Mars 2020

Lieu : PORT DE LA POINTE ROUGE
13008 MARSEILLE
Autorité Organisatrice : YCPR

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les RIR,
- Le règlement sportif départemental planche à voile enfant (Miniwish) 2019-2020
- Le présent avis de course,
- La fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) : **PAV MINIWICH**.
- 2.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide avec le certificat médical enregistré auprès de la FFVoile. Ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Gratuit

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription :
Jour et date : Le 14 Mars 2020 de 11h00 à 13h00
- 4.2. Date et heure du briefing : Le 14 Mars 2020 à 13h30

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

- 6.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 6.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4. Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.